

structures administratives du régime scolaire. Le ministère de l'Éducation remplace le ministère de la Jeunesse et le département de l'Instruction publique. Le ministre de la Jeunesse est devenu ministre de l'Éducation et l'ancien directeur du Bureau de la planification au ministère de la Jeunesse a été nommé sous-ministre. Ce dernier est assisté de deux sous-ministres associés, l'un pour le secteur catholique et l'autre pour le secteur protestant. La nouvelle loi a aussi aboli le Conseil de l'Instruction publique (y compris ces comités catholiques et protestants formés respectivement de 44 et 22 membres) qui, pendant longtemps a constitué l'autorité réelle chargée de diriger les réseaux d'écoles publiques catholiques et protestantes, lesquels étaient administrés séparément. Pour le remplacer, le Québec a organisé, en juillet 1964, un corps représentatif appelé le Conseil supérieur de l'Éducation; cet organisme consultatif en matière de planification scolaire a pour fonction d'assurer la liaison entre le public et le ministère et d'aider à maintenir le régime d'enseignement en harmonie avec l'évolution sociale.

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.—Dans le Yukon, l'administration du régime scolaire ressortit au gouvernement territorial et s'opère par l'intermédiaire d'un surintendant des écoles et du service civil de Whitehorse relevant du Commissaire du Yukon. Ce régime comprend des écoles publiques, avec sections secondaires à Whitehorse et à Dawson, ainsi que des écoles publiques situées dans des centres comme Haines Junction, Mayo et Teslin. L'école séparée *St. Mary's*, à Dawson, fonctionne comme externat, et le couvent du Christ-Roi, à Whitehorse, comme pensionnat. La Direction des Affaires indiennes du ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration verse des subventions au gouvernement du Yukon pour payer la scolarité des enfants indiens qui habitent près des externats territoriaux, tandis que la Division de l'éducation de la Direction des régions septentrionales du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales conseillent le ministre et les autorités territoriales en ce qui touche la politique éducationnelle.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'enseignement relève du gouvernement fédéral et du gouvernement territorial du Nord-Ouest, le premier ayant surtout la responsabilité d'assurer l'instruction des Indiens et des Esquimaux. Sauf dans les trois districts scolaires municipaux situés à Yellowknife et à Hay River, le ministère du Nord Canadien et des Ressources naturelles (par l'intermédiaire de la Division de l'éducation) dirige un régime intégré pour le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial, le coût étant partagé proportionnellement au nombre d'étudiants inscrits. Les districts des écoles publiques et séparées de Yellowknife ainsi que le district des écoles séparées de Hay River sont en partie financés par les taxes locales et en partie par les subventions d'appoint versées par le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial; la Division de l'éducation fournit des services d'inspection et de surveillance.

Les programmes d'études de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, qui se modifient de plus en plus, sont établis pour les écoles du Yukon et pour celles des Territoires du Nord-Ouest, respectivement. Dans les deux Territoires, on a accompli des progrès remarquables en ce qui concerne les institutions scolaires et l'instruction de base aux niveaux élémentaire et secondaire fournie à tous les enfants des Territoires et aux enfants esquimaux dans le nord de la province de Québec, de même qu'en ce qui concerne la formation professionnelle donnée aux jeunes gens qui manifestent de l'intérêt et des aptitudes particulières. Ce programme intégré, qui s'adresse aux enfants de toutes races vivant dans le Nord, comporte la construction d'écoles et de résidences d'étudiants, la préparation de programmes d'études adaptés aux régions septentrionales, l'octroi de bourses et autres formes d'aide aux étudiants, ainsi que la mise au point de programmes spéciaux de formation professionnelle et technique appropriés aux besoins locaux, dans des domaines tels que la construction, les transports et les mines.

Enseignement supérieur

Les universités à charte ont toujours eu la libre administration de leurs propres affaires, à l'abri des interventions de l'extérieur. Cependant, des modifications se produisent: les universités comptent de plus en plus sur les subventions gouvernementales,